



## Événements par département : 28 - EURE-ET-LOIR (27 cas)

### Départ d'incendie et perte d'utilité électrique dans un incinérateur de déchets non dangereux

 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62851 - 12/02/2024 - 28 - OUARVILLE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

 □ □ □ □ □ □

À 6h24, un condensateur du TGBT (Tableau Général Basse Tension) s'échauffe et éclate dans une installation d'incinération de déchets non dangereux. Le système de détection incendie automatique à gaz se déclenche dans le local du transformateur entraînant la perte de l'alimentation électrique de toute l'installation. Le groupe électrogène ne se déclenche pas. L'injection de coke de lignite s'arrête brusquement. Les 2 lignes d'incinération sont relancées 2 h plus tard.

Le condensateur, à l'origine du sinistre, est sur un onduleur qui est changé. Un dépassement en dioxine et furanes (PCDD/PCDF) est observé lors de l'analyse de la cartouche, qui permet un suivi en semi continu (sur 4 semaines) : 0,25 ng/Nm<sup>3</sup> pour une limite réglementaire à 0,1 ng/Nm<sup>3</sup>.


Les onduleurs sont suivis et maintenus par une société prestataire. Ils ont une durée de vie de 6 ans. L'onduleur sinistré a été changé 3 ans avant l'événement.

À la suite de l'événement, l'exploitant réécrit sa procédure et sa séquence de redémarrage à la suite d'une perte totale d'électricité sur site.

### Incendie de silo plat dans un établissement de négoce agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62087 - 29/03/2024 - 28 - BROUE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

 □ □ □ □ □ □


Vers 21 h, un feu se déclare dans un stockage en silo plat de 2 500 t de coques de tournesols dans un hangar de 6 000 m<sup>2</sup> chez un négociant agricole. Ces résidus de culture destinés à la fabrication de granulés de chauffage se consomment sans flamme. L'échauffement dans le stock provoque une épaisse fumée. Un salarié alerte les secours. Les pompiers rencontrent des difficultés, car il y a une seule entrée et pas d'espace pour étaler les granulés afin de stopper la combustion dans la masse. Les pompiers établissent 2 lances en protection, réalisent des exutoires en toiture et surveillent la concentration en CO. La matière saine est transférée dans un autre lieu de stockage. Le reste est extrait en extérieur à l'aide d'une chargeuse, étalé au sol et refroidi par les pompiers. Le foyer principal est éteint le lendemain à 15h30. Les eaux d'extinction sont absorbées dans la matière. Après poursuite de l'extraction de la matière et refroidissement des foyers résiduels, 2 salariés effectuent une surveillance toutes les heures pendant la nuit et les pompiers maintiennent des rondes jusqu'au surlendemain vers 17 h.

Le stockage en masse a provoqué un échauffement interne qui est à l'origine de l'incendie.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- limiter les durées de stockage ;
- mettre en place une surveillance 24h/24 (détection incendie) par caméra thermique fixe de détection d'élévation anormale de température et renvoi d'alarme.

### Incendie de déchets verts

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63017 - 29/04/2024 - 28 - BOUTIGNY-PROUVAIS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 81.30 : Services d'aménagement paysager*

 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □

Un feu se déclare sur un tas de déchets verts de 5 000 m<sup>3</sup> dans un établissement d'aménagement paysager. Les pompiers interviennent et éteignent l'incendie.

100 t de déchets se consomment.

L'exploitant dispose d'une plateforme de dépôt, sur rétention, située à 50 km. En raison de la distance, il utilise ces parcelles pour stocker les déchets avant criblage et évacuation dans les massifs qu'il réalise dans le cadre de son activité de paysagiste. Les conditions météorologiques des mois précédents ne lui ont pas permis de


procéder au criblage de ces déchets, d'où la quantité importante présente sur site.

L'inspection des installations classées constate que l'exploitant n'a pas d'autorisation pour exploiter cette activité. L'exploitant envisage de cesser cette activité de regroupement et transit de déchets.

## Feu de local électrique d'un silo dans une coopérative agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62458 - 25/06/2024 - 28 - TOURY**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*


 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

€ □ □ □ □ □ □ Vers 14h30, un feu se déclare dans le local électrique TGBT (tableau général basse tension) d'un silo dans une coopérative agricole. L'exploitant détecte une coupure générale de l'alimentation électrique. Il ouvre le TGBT et détecte une odeur de brûlé. L'appel d'air déclenche un départ de feu au niveau du tableau. L'exploitant appelle immédiatement les pompiers. Il coupe les utilités (alimentation gaz du séchoir et alimentation haute tension du site). Les pompiers éteignent l'incendie au moyen d'un extincteur CO2. Ils effectuent des reconnaissances pour confirmer l'absence de propagation. Les cellules sont vides à 95 %, sauf une abritant un stock résiduel de maïs. En l'absence de point chaud, les pompiers quittent les lieux vers 17 h. L'exploitant assure une surveillance à la caméra thermique à 19 h et le lendemain à 8 h. Les résultats sont négatifs.

L'événement serait lié à l'échauffement d'un équipement électrique. Le silo était à l'arrêt.

À la suite de l'événement, l'exploitant réalise une étude technique de dimensionnement des différents organes électriques sur la nouvelle installation.

## Incendie dans une installation de stockage de déchets non dangereux

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62452 - 27/06/2024 - 28 - PRUDEMANCHE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

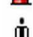
€ □ □ □ □ □ □ À 15h14, un conducteur d'engin constate un départ de feu au niveau du quai de vidage d'une installation de stockage de déchets non dangereux. Le feu se propage rapidement en raison du vent. Les secours sont appelés vers 15h30. Ils arrosent l'incendie à partir de 16h15. Celui-ci est éteint vers 17 h. L'exploitant met en place des rondes de surveillance pour la nuit.


Le feu est resté en surface et aucun impact n'est observé sur la structure du casier.

La présence d'une batterie dans les déchets apportés par le dernier camion venu livrer des déchets est à l'origine de l'incendie. Lors de leur intervention, les secours ont rencontré des difficultés d'alimentation en eau. Ils voulaient s'alimenter dans le bassin de réserve incendie du site par le biais des bouches d'aspiration présentes sur place mais l'aspiration n'a pas fonctionné. Par ailleurs, les équipes d'intervention ont rencontré des difficultés de compréhension générale du POI.

## Rejet de fumées non traitées dans une installation d'incinération de déchets non dangereux

 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62433 - 28/06/2024 - 28 - MAINVILLIERS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*


 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*


€ □ □ □ □ □ □ À 21h29, des fumées noires sont rejetées à l'atmosphère par une installation d'incinération de déchets non dangereux. Craignant un incendie, des riverains contactent les secours. Ces derniers se déplacent sur site, sans avoir à intervenir. Une campagne de mesure de l'impact environnemental est menée.

Le rejet dure 3 min et génère une augmentation des concentrations sur une demi-heure des paramètres mercure, ammoniac, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, carbone organique total et poussières, sans dépassement des VLE journalières.

Une dépression trop importante au niveau du système de traitement des fumées est à l'origine de l'événement. Celle-ci a causé la perte du ventilateur et l'installation s'est automatiquement mise en sécurité, conduisant au by-pass des filtres à manches et donc au rejet de fumées non traitées. La cause de la dépression n'a pas été identifiée. Elle pourrait toutefois être liée à une surpression dans le four, générée par une explosion.

## Explosion d'une cuve de mélange dans une parfumerie industrielle

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62555 - 05/07/2024 - 28 - CHARTRES**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*


 □ □ □ □ □ □ *Naf 20.42 : Fabrication de parfums et de produits pour la toilette*

€ □ □ □ □ □ □ Risques Technologiques / Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industriels

Vers 3 h, une cuve de mélange d'acide/base explose dans une parfumerie industrielle. Le souffle fait tomber la porte du box et une partie du faux plafond s'ouvre à cause de la surpression. Le sprinklage se déclenche. Le site est évacué. Une forte odeur de détergent est sentie. Les eaux de sprinklage sont collectées par les réseaux d'eaux usées et envoyées à la station d'épuration. L'équipe d'intervention en milieu chimique des pompiers effectue des reconnaissances et des relevés. Le site est mis en sécurité. Le sprinklage est remis en service sauf dans cette zone. Le dispositif est levé vers 8h15. L'équipement à l'origine du sinistre est mis hors service.



Lors de la phase de nettoyage de la cuve du réacteur, un surdosage d'introduction de peroxyde d'hydrogène à la suite du dysfonctionnement d'un débitmètre a entraîné une production d'oxygène et de vapeur d'eau en des quantités très supérieures à la normale. La soupape a bien fonctionné mais son débit d'évacuation n'était pas suffisant. Le technicien a enclenché l'arrêt d'urgence de l'équipement. La pression a continué à augmenter. La machine s'est mise à fuir. Le technicien est allé à l'arrière de la machine pour couper les énergies. Le disque de verre du hublot du réacteur a cédé sous la pression.

## Incendie de matelas dans une déchetterie

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62528 - 06/07/2024 - 28 - CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

*Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux*

 □ □ □ □ □ □  
 □ □ □ □ □ □  
Vers 16 h, durant les heures d'ouverture, un feu se déclare sur un matelas dans une benne contenant des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) dans une déchetterie. De la fumée se dégage. Les agents d'accueil sortent le matelas de la benne à l'aide d'une perche et le basculent en bas de quai. Le site est mis en sécurité et les usagers sont évacués. Les vannes de sectionnement sont fermées. Les pompiers arrosent le matelas et éteignent l'incendie vers 16h30. Pour éviter toute reprise de feu dans la benne, le matelas en partie calciné est isolé en bas de quai avant d'être évacué 2 jours plus tard en benne de tout-venant.



Une vigilance renforcée lors des dépôts de déchets par les usagers est demandée aux agents d'accueil.

## Feu de local électrique dans une fabrique d'aliments pour animaux d'élevage

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62559 - 07/07/2024 - 28 - MARCHEZAIS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*


*Naf 10.91 : Fabrication d'aliments pour animaux de ferme*

 □ □ □ □ □ □  
 □ □ □ □ □ □  
Un dimanche, en fin d'après-midi, un feu se déclare dans le local électrique TGBT (tableau général basse tension) d'une fabrique d'aliments pour animaux d'élevage. Vers 18h30, un voisin aperçoit de la fumée provenant de l'établissement, alors que celui-ci est fermé. Il alerte les secours. Les pompiers, arrivés vers 19 h, éteignent l'incendie avec peu d'eau et procèdent au désenfumage du local. L'exploitant de réseau sécurise l'alimentation électrique du site. L'intervention des secours se termine à 21h30 après réalisation de contrôles thermiques. L'exploitant assure une surveillance de l'établissement et des produits stockés.

L'incendie du local électrique rend impossible le redémarrage de l'activité.



L'événement serait lié à une défaillance électrique ou à la présence de rongeurs. Lors de contrôles périodiques réalisés 6 mois avant, plusieurs non conformités électriques ont été signalées, pouvant conduire à des risques d'incendie. Certaines non conformités ont déjà été relevées dans des rapports datant de 5 ans, mais aucune action corrective n'a été réalisée. Cet événement permet de constater également que le site ne dispose pas de moyens de confinement des eaux d'extinction suffisants pour un incendie qui serait plus important.

## Déformation d'un silo de sucre dans une fabrique de produits d'hygiène et de santé

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62548 - 11/07/2024 - 28 - CHARTRES**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

*Naf 20.41 : Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien*

 □ □ □ □ □ □  
 □ □ □ □ □ □  
À 15h54, des déformations sont constatées sur un silo de 14,6 m de hauteur et de 100 m<sup>3</sup> de capacité, contenant du sucre, dans une fabrique de produits d'hygiène et de santé. Aucune fissure n'est détectée. L'exploitant met en place un périmètre de sécurité de 20 m. Il vidange le silo pour diminuer la charge sur les jambes de force, dont 3 sur 9 présentent des déformations. L'équipement est mis à l'arrêt et nettoyé, en concertation avec le fabricant. Le risque d'explosion est écarté. L'intégrité du silo est contrôlée et l'exploitant mandate un bureau d'études pour évaluer les risques et suites à donner. L'exploitant informe son personnel et les autorités compétentes. Un contrôle journalier de l'équipement est mis en place dans l'attente des conclusions.

L'événement entraîne une réorganisation des flux de circulation routiers et piétons internes au site et l'ouverture d'accès temporaires. L'arrêt de la production en raison d'un manque de matière première est envisagé.


Aucun événement récent ou utilisation dégradée de l'équipement n'est identifié comme cause des déformations.

À la suite de l'événement, l'exploitant prévoit, selon les résultats de l'expertise :

- soit de renforcer les jambes de force et le calage sur toute la circonférence de la ceinture de supportage du silo ;
- soit la dépose du silo existant et son remplacement.


Dans tous les cas, il prévoit la mise en place d'un processus de contrôle périodique régulier sur cette installation, qui aurait pu permettre d'anticiper la déformation et adapter des actions préventives de consolidation de l'installation.

## Déversement de gazole non routier dans une carrière

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62672 - 17/07/2024 - 28 - LE THIEULIN**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 08.12 : Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin*

 □ □ □ □ □ □ Vers 20h30, un déversement de gazole non routier (GNR) se produit à la suite de la perforation du réservoir d'une chargeuse dans une carrière. 240 kg de GNR se répandent sur le stock de sable à proximité et s'infiltrent dans le sol. À l'arrivée du responsable du site, la chargeuse est déplacée sur une aire étanche du site. Des absorbants et boudins sont utilisés pour contenir la fuite. 150 t de matériaux souillés sont décaissés et stockés sur une aire étanche dans l'attente d'analyses puis de l'évacuation vers une filière adaptée. L'exploitant prévoit des analyses de sol au niveau de la zone décaissée et des eaux souterraines dans les piézomètres situés autour du site.

Une erreur humaine est à l'origine de l'événement. À la suite de l'affaissement de la rampe d'accès à un stock de sable, la chargeuse conduite par un intérimaire s'est embourbée. Il prend l'initiative d'utiliser une autre chargeuse pour débloquer l'engin et perce le réservoir de la première chargeuse dont le GNR se déverse. Par ailleurs, il n'a pas utilisé immédiatement les kits anti-pollution disponibles, par manque de connaissance des procédures.


À la suite de cet événement, l'exploitant décide :


- d'effectuer un exercice de déversement accidentel sur tous les sites du groupe pour renforcer la sensibilisation des équipes ;
- de compléter les consignes existantes par une procédure de conduite à tenir en cas de déversement accidentel, affichée sur les kits anti-pollution et dans les locaux de stockage de produits dangereux ;
- de réviser la procédure d'accueil et de formation des nouveaux arrivants, y compris des intérimaires ;
- de renforcer la fréquence de sensibilisation des équipes (tous les 3 ans).

## Incendie dans un silo de céréales d'une coopérative agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62581 - 03/08/2024 - 28 - DIGNY**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

 □ □ □ □ □ □ Vers 20h30, un feu se déclare en surface d'une cellule de stockage contenant 500 t d'orge dans un silo d'une coopérative agricole comprenant 10 cellules. Deux saisonniers sur le site détectent de la fumée sortant du silo et préviennent l'exploitant. Arrivés sur site vers 21 h, les pompiers constatent l'accumulation de fumées dans la galerie sur cellules, limitant la localisation du foyer. Ils ouvrent les tôles fibrociment pour ventiler et débutent l'extinction au moyen d'extincteurs. Pour vidanger la cellule, des ouvertures sont réalisées dans la paroi métallique de celle-ci. Le produit est évacué avec des moyens mécaniques et des camions, sous contrôle de caméra thermique et refroidissement par lance à eau, lorsqu'un point chaud est identifié. Les opérations se déroulent jusqu'au lendemain 10h30, puis le site est laissé sous la surveillance de l'exploitant, avec ronde des pompiers.

Les 500 t de céréales contenues dans la cellule sinistrée sont évacuées en filière de méthanisation.

L'événement est lié à un défaut mécanique, ayant entraîné la détérioration d'un rouleau sur le transporteur à bande alimentant les cellules, puis l'échauffement mécanique et la chute d'une pièce chaude en surface d'une cellule. L'absence de contrôles réguliers sur ces équipements n'a pas permis de détecter le défaut.

À la suite de l'événement, l'exploitant vérifie l'intégralité du transporteur à bande pour remplacer les composants détériorés avant redémarrage de l'installation. Il formalise une ronde de surveillance quotidienne de l'installation et met en place une vérification mensuelle des rouleaux du transporteur.

## Dégazage de cuves d'azote et d'oxygène

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63160 - 15/08/2024 - 28 - DREUX**

 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □

Risques Technologiques / Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industriels

Type : Autre


Naf 25.50 : Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres

Un jour férié, vers 9 h, un dégazage de 2 cuves d'azote et d'oxygène se produit sur un site de découpage et d'emboutissage. La police, passant par là au même moment, entend l'alarme incendie et entre sur le site par le portail électrique ouvert. Les pompiers sont alertés ainsi que l'entreprise de télésurveillance. Cette dernière prévient l'exploitant, qui envoie un technicien sur place pour faire baisser la pression des cuves.

L'événement survient lors des congés annuels du site. Les cuves de 3 000 l d'oxygène liquide et de 10 000 l d'azote liquide sont montées en pression, déclenchant le dégazage. Ce dégazage se produit tous les 2 à 3 jours en raison des variations de température dans les réservoirs extérieurs. Ce problème de montée en pression était connu et était considéré comme un événement normal par l'exploitant. Ce dernier n'avait pas suivi de formation relative à la conduite de l'installation et aux risques associés.


À la suite de l'événement, l'exploitant remplace la soupape de la cuve d'azote et effectue la maintenance du régulateur de la cuve d'oxygène.


## Incendie de déchets d'emballages dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux

 □ □ □ □ □ □

  □ □ □ □ □ □ **ARIA 62679 - 20/08/2024 - 28 - DREUX**

Type : Accident

 □ □ □ □ □ □ Naf 38.32 : Récupération de déchets triés

 □ □ □ □ □ □


Vers 22h25, un feu se déclare au niveau de la trémie d'alimentation de la chaîne de tri d'un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux. L'agent de gardiennage constate la présence de fumée, il donne l'alerte et appelle l'astreinte ainsi que les secours. En attendant leur arrivée, il utilise un RIA situé à proximité de la trémie. Vers 22h45, les employés d'astreinte ferment la vanne d'isolement du site et rejoignent l'agent de gardiennage avec un RIA pour attaquer le sinistre. En arrivant sur les lieux, les pompiers activent le désenfumage. Aidés par les équipes en place, ils procèdent à la vidange de la trémie afin d'isoler et noyer les déchets incendiés. L'incendie est maîtrisé vers 23h30 à l'aide de 2 lances. Les pompiers quittent les lieux vers 1 h après s'être assurés de l'absence de risque de reprise de feu. Une surveillance est mise en place sur la zone concernée. Les déchets incendiés sont isolés dans une benne en vue de leur envoi en incinération. Les eaux d'extinction sont confinées et analysées.

Le gardien ayant inhalé des fumées est transporté à l'hôpital ; il reprend son activité 2 jours plus tard. Cinq à six tonnes d'emballages ménagers brûlent.


L'exploitation était terminée depuis 22 h, l'agent de gardiennage venait de prendre son poste. La présence de déchets non conformes (pile au lithium ou résidus de barbecue) dans le flux de déchets d'emballages pourrait être à l'origine du départ de feu.


Dans le cadre de la modernisation du centre de tri, l'exploitant prévoit de renforcer la protection contre l'incendie, avec la mise en place d'un système de sprinklage sur l'ensemble des bâtiments, alimentée par une réserve incendie adaptée.


## Fuite d'huile dans un parc éolien

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62742 - 29/08/2024 - 28 - CORMAINVILLE**

Type : Autre

 □ □ □ □ □ □ Naf 35.11 : Production d'électricité


 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □

Vers 14h30, une fuite d'huile est constatée au niveau d'une éolienne à l'arrêt dans un parc éolien. La fuite part du moyeu et s'écoule au pied du mât sans infiltration du sol. Le maintenancier met en place un kit absorbant anti-pollution.

L'anomalie serait due à un défaut matériel. La fuite provenait de l'intérieur du moyeu. Cette dernière ne pouvait être anticipée selon le maintenancier.


## Incendie dans une usine de fabrication de matières plastiques

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62901 - 30/09/2024 - 28 - AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN**

Type : Autre

 □ □ □ □ □ □ Naf 22.21 : Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □


Vers 13 h, un incendie se déclare dans une usine de fabrication de matières plastiques. Vers 13h20, un technicien aperçoit de la fumée provenant du local sprinkler et tente d'éteindre le feu avec un extincteur. À 13h24, les secours sont appelés et le personnel est évacué. Les fumées sont évacuées en ouvrant le rideau de réception de l'atelier de maintenance. À 13h45, les pompiers arrivent, l'incendie est éteint, ils ne détectent aucun point chaud avec la caméra thermique. L'activité reprend à 14 h.

Lors du contrôle de l'installation sprinkler, à la suite d'un arrêt pour maintenance, un technicien avait déposé un carton contenant des joints en caoutchouc, une bombe de dégraissant, des papiers et des outils à main sur le radiateur du local servant au maintien "hors gel". L'origine de l'événement est le carton laissé sur le radiateur.

L'exploitant prévoit de remplacer les radiateurs par un matériel moins dangereux et d'installer des consignes de sécurité à proximité des radiateurs.

## Formation d'une atmosphère explosive dans une usine de fabrication de matériel électrique

  □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63030 - 30/09/2024 - 28 - COURVILLE-SUR-EURE**

Type : Autre



□ □ □ □ □ □

Naf 27.12 : Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique



□ □ □ □ □ □


À 0h24, l'alarme ATEX se déclenche sur un équipement dans une usine de fabrication de matériel électrique (atteinte de 70 % de la limite inférieure d'explosivité). À 0h32, le directeur du site est contacté. Vers 0h45, les pompiers sont appelés et arrivent sur les lieux 20 min plus tard. Leur intervention est complexifiée par l'absence de salariés à même de répondre à leurs questions. L'arrivée ultérieure d'un salarié expérimenté leur permet d'obtenir les informations souhaitées. Les 6 salariés présents sont évacués et les trappes de désenfumage sont ouvertes pour aérer la zone. À 5h10, les salariés regagnent leurs postes.

Du tétrahydro-2-méthylfuran est rejeté dans l'air par le biais de l'ouverture des trappes de désenfumage.

Le système d'extraction d'air associé à l'équipement était à l'arrêt car son fonctionnement n'avait pas été vérifié. Les opérateurs n'étaient pas habilités à intervenir dans l'armoire électrique, action nécessaire pour mener à bien cette vérification. L'un des opérateurs, ne s'étant pas aperçu de ce dysfonctionnement, a mis l'équipement en route. La présence de vapeurs a conduit au déclenchement de l'alarme ATEX. Le manque de formation des employés, à la mise en œuvre de la procédure d'urgence associée à un tel déclenchement, a constitué un facteur aggravant, contribuant à la durée de l'événement.

À la suite de cet événement, l'exploitant rappelle les consignes de sécurité à l'ensemble des salariés concernés et renforce son contrôle relatif au bon suivi des cursus individuels de formation. Il installe également un voyant lumineux visant à signaler l'état de fonctionnement du système d'extraction d'air et intègre sa vérification dans la check-list de démarrage de l'équipement

## Mortalité de 700 porcelets à la suite d'une inondation

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62945 - 09/10/2024 - 28 - COUDRAY-AU-PERCHE**

Type : Accident



□ □ □ □ □ □

Naf 01.46 : Élevage de porcins



□ □ □ □ □ □


Vers 18 h, à la suite de fortes précipitations, un élevage porcin est inondé. L'eau submerge la digue de protection du site. Le niveau d'eau monte de 20 cm à 25 cm dans la maternité de l'élevage, bâtiment situé plus bas que les autres. Les employés interviennent en brisant la digue pour permettre l'évacuation de l'eau. Les opérations s'achèvent vers 23 h.

707 porcelets périssent, entraînant une perte de production estimée à 15 %. L'inondation fait également des dégâts matériels sur le site.

La digue de protection avait été construite 30 ans plus tôt.

## Débordements de bassins liés aux intempéries dans une installation d'incinération de déchets non dangereux

 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 62953 - 09/10/2024 - 28 - MAINVILLIERS**

Type : Autre



□ □ □ □ □ □

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux



□ □ □ □ □ □

Vers 19 h, durant de fortes précipitations liées au passage de la dépression Kirk, le bassin de récupération des eaux de pluie et le bassin de récupération des eaux recyclées débordent dans une installation d'incinération de déchets non dangereux. Le bassin de récupération des eaux recyclées est utilisé pour confiner les eaux d'extinction en cas d'incendie. Le site n'est donc plus en capacité de les récupérer en cas d'incendie. Les eaux, qui ont débordé des 2 bassins, restent sur le périmètre de l'installation d'incinération.

1 500 m<sup>3</sup> d'eau sont présents sur le site (bassins et débordement) à la fin de l'épisode pluvieux.

Au moment de l'événement, le département était en vigilance orange pour les pluies et les inondations. En raison de l'arrêt technique d'une des 2 lignes d'incinération, le site consommait moins d'eau de pluie (entre 15 et 20 m<sup>3</sup> par jour). Le lagunage était rempli à 75 % avant l'événement, soit 450 m<sup>3</sup>. Un prestataire devait venir échantillonner les eaux 16 jours plus tôt mais son intervention avait été décalée de 4 jours en raison de son


indisponibilité. Les résultats d'analyse des eaux de la lagune n'étaient pas connus avant l'arrivée du phénomène météorologique. La lagune n'avait donc pas pu être vidée.


À la suite de l'événement, l'exploitant révisé sa procédure de gestion des eaux du lagunage et prévoit d'utiliser les rapports semestriels pour vérifier le respect des seuils des paramètres de l'eau lorsque l'échantillonnage et l'analyse sont inférieurs à 3 mois.

## Inondation de pieds d'élevateurs de silos dans une coopérative agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63029 - 10/10/2024 - 28 - BROU**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*


 □ □ □ □ □ □ À la suite de fortes précipitations en cours depuis la veille, les pieds d'élevateurs de 2 silos d'une coopérative agricole sont inondés. Dès la constatation de l'inondation, l'exploitant coupe les utilités. Le niveau d'eau commence à baisser à partir du lendemain et permet de débiter les opérations de pompage, terminées dans la soirée.

Les installations immergées sont temporairement inexploitable et remises en service 8 jours après l'événement, après vérification.


L'événement s'est produit alors que le site était à l'arrêt, sans personnel présent. Les prévisions météorologiques ne laissaient pas présager la survenue de cet incident.


À la suite de l'événement, l'exploitant étudie la mise en place d'un dispositif pour éviter un déversement dans les pieds d'élevateurs en cas de nouvelle montée des eaux.

## Inondation d'un parc éolien

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63344 - 14/10/2024 - 28 - BEAUVILLIERS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 35.11 : Production d'électricité*

 □ □ □ □ □ □ Une inondation est constatée dans un parc éolien situé sur des parcelles agricoles. Une signalisation est mise en place sur la plateforme concernée. Deux jours plus tard, 2 éoliennes sont mises à l'arrêt à distance et découplées. Des travaux de terrassement sont réalisés pour permettre l'écoulement des eaux, en créant un fossé d'évacuation et un fossé périphérique pour limiter l'arrivée d'eau. Huit jours après le début de l'événement, le local transformateur est asséché par une pompe. Après 3 jours, les éoliennes sont recouplées. Le circuit basse tension est remis en service pour alimenter des déshumidificateurs pendant 72 h. Une inspection visuelle complète est réalisée et un redémarrage des armoires électriques. Les éoliennes sont remises en service 18 jours après l'inondation.

Le sol sous la fondation, et le béton de fondation de l'éolienne concernée n'ont pas été affectés.


Un cumul de précipitation important (deux fois supérieur à la normale) a entraîné une inondation des parcelles agricoles.


À la suite de l'événement, l'exploitant :

- reprend de l'étanchéité des entrées de câbles souterrains
- revoit le fichier d'astreinte pour y intégrer l'information de l'aviation civile en cas de coupure de balisage ;
- réalise une étude géotechnique du sol ;
- met en place des drains verticaux à proximité de la fondation et la plateforme, et finalise le fossé périphérique connecté aux drains verticaux ou aux buses existantes.


## Inondation de la plateforme des mâchefers dans une installation d'incinération de déchets non dangereux

 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63005 - 17/10/2024 - 28 - OUARVILLE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

 □ □ □ □ □ □ Lors de pluies exceptionnelles, une inondation se produit sur la plateforme de maturation des mâchefers dans une installation d'incinération des déchets non dangereux et remplit les bassins du site. L'exploitant met en place des branchements provisoires pour consommer cette eau de pluie, à raison de 200 m<sup>3</sup> par jour, ce qui permet de vider progressivement la plateforme.

L'exploitant n'identifie pas si des mélanges se sont produits avec des eaux débordées ou infiltrées, et ne peut donc en évaluer le volume et la qualité.

Le fort ruissellement, provenant des serres voisines et de la route, est à l'origine de l'inondation. Préalablement à l'événement, l'exploitant avait vidé par anticipation l'ensemble des bassins au vu des prévisions météorologiques.


À la suite de l'événement, l'exploitant :


- met en place de manière définitive l'utilisation et la consommation d'eau de pluie ;
- révisé la procédure de gestion des bassins, notamment en veillant à les garder toujours vides (à l'exception des bassins dédiés à la défense incendie) ;
- réfléchit à l'amélioration de la gestion du ruissellement provenant de l'extérieur du site.

## Incendie d'un engin de manutention dans une coopérative agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63334 - 30/11/2024 - 28 - EOLE-EN-BEAUCE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

 □ □ □ □ □ □ Vers 21h30, un samedi, un feu se déclare sur un chariot télescopique, en panne, utilisé pour la manutention, dans la cour d'une coopérative agricole. Un agriculteur aperçoit de la fumée, il informe le maire de la commune qui contacte les pompiers. Vers 22h15, les pompiers accèdent au site après l'ouverture du cadenas à l'entrée du site. Un agent active la vanne d'isolement du bassin de rétention. Les pompiers maîtrisent l'incendie à 1h45.

Le chariot n'est plus fonctionnel, il reste sur place en coupant les énergies.


L'expert en assurance évoque un acte de malveillance qui serait à l'origine de l'incendie.


À la suite de l'événement, l'exploitant installe une caméra de surveillance à l'entrée principale du site.

## Incendie de déchets verts sur une plateforme de compostage

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63316 - 06/12/2024 - 28 - BERCHERES-SAINT-GERMAIN**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 01.61 : Activités de soutien aux cultures*


 □ □ □ □ □ □ Vers 10 h, lors de la tempête DARRAH, de la fumée blanche se dégage au niveau d'un stock de broyats de déchets verts d'une plateforme de compostage. L'exploitant déplace la matière non impactée et accède à la zone de chaleur pour noyer les déchets. Les eaux d'extinctions sont récupérées dans le bassin de lixiviat. Des rondes sont organisées par l'exploitant jusqu'au lendemain. Plusieurs reprises de feu sont constatées et sont traitées par aspersion. Le surlendemain, un dimanche, un automobiliste appelle les pompiers à la suite d'une nouvelle reprise de feu sur le stock de déchets. Les pompiers interviennent et utilisent les eaux d'extinctions déjà présentes dans le bassin. Les pompiers quittent le site vers 23 h. L'exploitant met en place en place une surveillance du site, complétée par des rondes effectuées par les pompiers toutes les 4 h.

L'événement serait lié à un auto-échauffement des déchets verts broyés stockés sur site.


L'événement a eu lieu au cours de la tempête DARRAGH, avec des rafales de vent oscillant entre 50 km/h et 70 km/h, ainsi qu'une pluie éparse. L'exploitant indique que l'année a été marquée par une forte production de déchets verts (+30 % par rapport à l'année précédente), en lien avec une pluviométrie importante. Les stocks de déchets verts étaient importants et parfois anciens. À la suite de cet événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :


- organise une rotation des stocks afin de ne plus avoir de déchets verts de plus de 4 mois sur la plateforme ;
- utilise le broyat le plus ancien en priorité.

## Intrusion dans une coopérative agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63335 - 23/12/2024 - 28 - MARCHEZAIS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

 □ □ □ □ □ □ Dans la soirée, une intrusion se produit sur le site d'une coopérative agricole. Un voisin constate le déclenchement de l'alarme incendie et alerte les pompiers. Arrivés à 20h50, les pompiers constatent l'absence de feu et la fracturation de 2 portes d'accès au bâtiment où sont stockés 1 000 t d'engrais. Les pompiers préviennent l'exploitant, qui sécurise la zone et met en place un gardiennage temporaire du site.


Aucun vol d'engrais n'est constaté, ni de dégradation des stocks.

L'alarme incendie s'est déclenchée à la suite de l'activation d'un déclencheur manuel. Le report d'alarme vers la


société de télésurveillance n'a pas fonctionné en raison du caractère hors d'usage de la pile de l'interface de communication. Le magasin d'engrais n'était pas clôturé.


À la suite de l'événement, l'exploitant prévoit dans son plan de maintenance le remplacement annuel de la pile de l'interface. Il réfléchit également aux moyens à mettre en place (notamment à l'installation d'une clôture) pour éviter une nouvelle intrusion.

## Départ de feu dans une benne de déchets verts dans une déchetterie

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63338 - 23/12/2024 - 28 - LES VILLAGES VOVEENS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*


 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

 □ □ □ □ □ □ Vers 17 h, lors d'une ronde de vérification du tri des bennes, un agent aperçoit de la fumée s'échappant de la benne des déchets végétaux. En se rapprochant, il constate la présence de cendres chaudes. L'opérateur éteint le feu à l'aide de seaux d'eau et, par précaution, contacte les pompiers. À leur arrivée, les pompiers arrosent la benne avec 1 m<sup>3</sup> d'eau. Les vannes de sectionnement sont fermées et les eaux d'extinction (1,5 m<sup>3</sup>) sont confinées dans la cuve de rétention enterrée du site.


L'événement a eu lieu durant les heures d'ouverture du site. Des cendres chaudes ont été déversées par un usager dans la benne des végétaux.


À la suite de cet événement, l'exploitant rappelle aux agents d'accueil l'importance de la vigilance lors du dépôt des déchets.

## Déformation d'un silo dans une coopérative agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 63346 - 28/12/2024 - 28 - BONNEVAL**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

 □ □ □ □ □ □ Vers 14 h, une déformation d'une cellule de stockage de grains, avec fracturation du béton dans le 1er tiers de sa hauteur, est détectée lors d'une opération de vidange dans une coopérative agricole. La cellule, contenant 600 t de colza récoltées dans l'année, est située à l'extrémité d'un silo vertical comportant 5 cellules en béton et une galerie supérieure. Des fissures laissent s'échapper du grain de la paroi. L'exploitant met en place un périmètre de sécurité de 20 m et sollicite l'expertise d'un bureau d'étude. La vidange de la cellule reprend 10 jours plus tard, à faible vitesse et sans ventilation pour éviter d'appliquer plus d'efforts sur les aciers déjà fragilisés. À l'issue, l'exploitant déplace le stock de 360 t d'engrais situé à proximité et procède, dans les jours suivants l'événement, à la vidange des autres cellules du silo. Il sécurise les installations et mobilise un prestataire pour réaliser la démolition de la cellule impliquée.

L'événement entraîne la perte d'une capacité de stockage de 1 000 m<sup>3</sup>. Le coût de la mise en sécurité et de la démolition est estimé à 35 k€.

Six mois avant l'événement, la cellule comportait déjà des fissures, sans déformation, ce qui avait amené un bureau d'étude à préconiser un diagnostic structurel de celle-ci, afin de statuer sur sa pérennité. La cellule a tout de même été utilisée pour la campagne de cette année et un auto-échauffement du colza stocké est venu aggraver la situation. Deux heures avant la constatation de la déformation, la température intérieure est montée jusqu'à 40 °C et le personnel du site a activé la ventilation de refroidissement, sans succès, puis décidé de vidanger la cellule. Sous l'effet de la chaleur, le colza s'est aggloméré sur 8 à 9 m de hauteur, ce qui n'a pas permis une bonne ventilation et a mis en pression les parois déjà fissurées de la cellule. La présence d'un vide de barre à vérins dans la zone de lézarde a pu accentuer le phénomène en créant une zone de faiblesse, associée potentiellement à un phénomène de corrosion ayant affaibli les aciers.

À la suite de l'événement, l'exploitant revoit les rôles et responsabilités du personnel d'exploitation du site, notamment pour favoriser une détection plus précoce des échauffements. Il sollicite un prestataire pour réaliser un diagnostic des 4 autres cellules, certaines présentant également des fissures. À l'issue, il reprend l'exploitation de ces 4 cellules dans des conditions de sécurité définies (hauteur maximale de stockage de 10 m...), dans l'attente de la réalisation des travaux de renforcement structurel nécessaires.